



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24056127

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

26-03-2024

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0473 798 181**

Nom

(en entier) : **Kiala**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Ancienne Potence 28, Tournai, 7503 Belgium**

Objet de l'acte : Revocation des pouvoirs spéciaux

Extrait de la décision du conseil d'administration du 20 mars 2024:

Chacun des administrateurs déclare être d'accord avec les décisions écrites suivantes du conseil d'administration :

4.1. Le conseil d'administration décide de révoquer, avec effet à partir du 1 mars 2024, les pouvoirs spéciaux suivants :

a. Les pouvoirs spéciaux en matière contractuelles et commerciales octroyé à Mr. Luc Pirenne par le conseil d'administration le 6 février 2014.

b. Les pouvoirs spéciaux en matière de ressources humaines et de l'emploi octroyé à Mr. Luc Pirenne par le conseil d'administration le 13 janvier 2015.

c. Les pouvoirs spéciaux en matière de ressources humaines et de l'emploi accordés à Mme. Désirée Elisabeth W. Scheerdijk par le conseil d'administration le 12 septembre 2013.

4.2. Le conseil d'administration donne procuration à Katrien VORLAT, Tobias VERMEULEN, Camille MAUEL-FLION et Maria NINAHUALPA, ayant tous leurs bureaux à 1000 Bruxelles, rue Royale 145, agissant individuellement, avec droit de substitution, afin de faire tout le nécessaire pour publier les décisions du conseil d'administration dans les Annexes au Moniteur Belge et de modifier l'inscription de la Société dans le Registre des Personnes Morales, de remplir toutes les formalités administratives et de représenter la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, un guichet d'entreprise de leur choix et le greffe du Tribunal de l'Entreprise, et de faire tout le nécessaire.

Camille Mauel-Flion
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/04/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).